Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260227-2602001-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 17
Contre :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme- MOUEZANT Mme CORNEC, Mme LE BRIS, Mme. CLOTEAUX, Mme TREBERN, M. BIGER, Mme PLISSONNEAU, Mme FRANCIUS

Etaient absents : M. TUAL (pouvoir à M. BERNARD), Mme DANEL, M LE GUILLOU (pouvoir à M. BARRE), M. BOTHOREL (pouvoir à Mme PLISSINNEAU), Mme MARREC

Secrétaire de séance nommé : Mme FLOCHLAY

Mode de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 21 février 2026 Affiché le 2 mars2026 Transmis le 2 mars 2026

Délibération n°25-02-001
Objet : Vote des taux d'imposition pour 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire et de maintenir le niveau de services publics proposés à la population,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les taux des taxes communales pour l'année 2026 comme suit :

Taxe	Taux 2025	Taux 2026	Évolution
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17,07 %	**17,39 %**	+2 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,64 %	**38,39 %**	+2 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,96 %	**42,96 %**	

- PRECISE que ces taux seront notifiés aux services fiscaux dans les délais réglementaires.

Christine FLOCHLAY, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire